
4.1 Finalisation du contrat et bouclage du montage financier

Recommandations sur les bonnes pratiques

Séminaire sur les partenariats public-privé
Ministère de l'Economie et des Finances –DASP

République du Sénégal

DAKAR 22-26 avril 2013

Laurence van Prooijen
Directeur de projets

maPPP
Mission d'appui
aux partenariats
public-privé

Le bouclage du montage financier : principes

Les points clés de cette étape

- Des mises au point détaillées et méticuleuses
- Une étroite interaction entre la personne publique, le partenaire privé retenu et ses prêteurs est essentielle.
- Une organisation et une gestion minutieuses planifiée avec soin.

De nombreux projets PPP se sont heurtés à des difficultés importantes en raison de l'absence de planification adéquate ou d'un recours insuffisant à des conseillers expérimentés

Le bouclage du montage financier : demandes de la personne publique

En phase de concurrence,

- la personne publique a demandé aux candidats de présenter, parallèlement à leur offre finale (durée de validité minimale des offres finales), des solutions de financement entièrement ou partiellement **engageantes** pour leurs prêteurs et investisseurs (durée de validité minimale des offres financières).
 - Elle a également défini dans le RC le délai dont dispose le candidat à partir de la date de remise des offres finales pour atteindre un financement à 100%.
 - Elle a également défini qui prenait le risque d'évolution des taux de base des crédits et des marges des marges de crédits entre la date remise des offres et la date de clôture financière.
-

3

Le bouclage du montage financier : demandes de la personne publique

La personne publique doit au minimum demander aux candidats de justifier d'un plan de financement suffisamment réaliste dans leur offre.

Les candidats doivent apporter la preuve que les organismes de crédit, les investisseurs en capital ont examiné et approuvé les grandes lignes du PPP et les principales clauses contractuelles (telles que celles relatives à la répartition des risques proposée).

4

Le bouclage du montage financier : demandes des prêteurs

- **Les prêteurs peuvent demander que des modifications soient apportées au contrat PPP.** La capacité de la personne publique à accepter ces demandes sera limitée car les modifications du contrat PPP sont contraires aux principes régissant la passation des marchés publics.
 - Avant de signer les contrats de financement, les prêteurs devront également valider l'ensemble des sous-contrats que la société projet va conclure (contrat de construction, contrat d'exploitation et de maintenance).
 - De même, la personne publique doit s'assurer que les contrats de prêts entre la SP et les banques ne contiennent pas de clauses qui lui seraient défavorables.
-

5

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

Les PPP financés par le biais d'un financement de projet nécessitent la conclusion d'un grand nombre de contrats :

- ils visent à protéger les intérêts des **prêteurs senior** (par exemple les banques) vis-à-vis des autres financeurs (les investisseurs, par exemple) et des contractants de la société projet.

En particulier, les prêteurs de premier rang s'assurent que les risques supportés par leur emprunteur (la société projet) ont été correctement gérés. En pratique, dans toute la mesure du possible, les risques assumés par la société projet sont transférés à ses contractants (par exemple, le constructeur ou l'exploitant) ;

- ils doivent indiquer clairement que le service de la dette senior est prioritaire par rapport à la rémunération de toute autre forme de financement ;
-

6

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

- Les accords financiers visent à s'assurer que, si l'échec du projet compromet le service de la dette, les prêteurs seront habilités à prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour protéger leur prêt.
 - **Un PPP bien conçu permet de concilier les intérêts des prêteurs et ceux de la personne publique puisque ces deux parties ont pour objectif la réussite du projet.**
 - **Cette prise d'appui sur les prêteurs est une source majeure de transfert de risque du secteur public au secteur privé.**
-

7

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

- **Le bouclage financier** intervient quand les contrats relatifs au projet et au financement ont été conclus et que les conditions qu'ils prévoient ont toutes été remplies.
 - Le bouclage du montage financier permet le déblocage des fonds (par exemple, prêts, fonds propres, subventions) et le démarrage effectif des activités de conception et construction de l'ouvrage.
 - Toutes les conditions préalables posées dans les accords financiers doivent être remplies pour que les contrats prennent effet et (ou) les fonds puissent être décaissés (traitement des recours contre le contrat et ses actes détachables).
-

8

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

Les conditions suivantes sont en règle générale imposées :

- les permis de construire et autres autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage ont été obtenus ;
 - les démarches en vue de l'acquisition des terrains ont été accomplies ;
 - les contrats clés concernant la conception et la construction de l'ouvrage, son exploitation et son financement ont été finalisés et signés ;
 - les approbations relatives au financement ont été obtenues
-

9

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

Les accords financiers comprennent généralement :

- **les contrats de prêt senior** entre la SP et le financement principal
 - une **convention** portant sur les termes communs entre les différents bailleurs de fonds et la société projet décrivant les modalités communes aux différents instruments financiers (définition, conditions d'utilisation, ordre des tirages, comptes de réserve, cascade des paiements, droits de vote)
 - **pacte d'actionnaires**
 - **accord direct** entre l'Autorité contractante et les prêteurs sur les droits de substitution des prêteurs en cas de défaillance de la SP ou des sous-contractants
 - **accord tripartite** indépendant du contrat, conclu entre l'Autorité contractante, la SP et les prêteurs afin de sécuriser les banques et d'organiser la poursuite du tirage des crédits si jamais le contrat fait l'objet d'un recours. Cet accord organise le paiement direct d'indemnités.
-

10

Le bouclage du montage financier : les étapes du partenaire privé

- **accord inter créanciers** définit les procédures en cas de problèmes entre les créanciers, entre les créanciers et la SP;
 - **contrats de couverture des risques** de taux d'intérêt et de change;
 - **contrats de sûretés** (nantissement de biens ou de créances) au profit des prêteurs;
 - **les garanties des sponsors** et toute autre forme de rehaussement de crédit nécessaire pour atteindre la solidité financière nécessaire;
 - **les avis juridiques** sur la force exécutoire des contrats
 - **négociation des polices d'assurances** exigées par l'Autorité contractante
-

11

Le bouclage du montage financier : les étapes de l'Autorité contractante

La personne publique devra confirmer que toutes les conditions relatives aux approbations internes ont été remplies. Celles ci peuvent concerner notamment :

- **la confirmation de la légalité de la passation du contrat** et l'approbation de la dérogation éventuelle à des clauses contractuelles standard (Autorité de régulation des MP et CI) ;
 - **la vérification du bilan coûts/avantages** (comparaison avec les résultats de l'évaluation comparative réalisée par la cellule d'appui aux PPP et avis conforme) complété par la **vérification de la soutenabilité budgétaire du projet par la Direction du Budget** (réservation des autorisations d'engagements liées aux contributions publiques) .
-

12

Conclusion : les points clés de la finalisation du contrat

Pour négocier le contrat PPP et boucler le montage financier, la personne publique et son équipe de conseillers doivent s'assurer que les questions clés relatives au contrat PPP, au financement et aux accords annexes ont été résolues de façon adéquate.

- Définition d'une équipe chargée des négociations et définition d'une stratégie de négociation (notamment détermination de la position de la personne publique sur les questions clés)
- Les conseillers juridiques doivent évaluer le projet de contrat PPP annoté par les candidats, compte tenu de ses répercussions sur la répartition des risques et le bilan coûts/avantages du PPP

13

Conclusion : les points clés de la finalisation du contrat

- Les conseillers financiers doivent évaluer les coûts du projet, les sources et les coûts de financement et la finançabilité de l'opération
- Les négociations ne peuvent aboutir à un résultat qui diverge sensiblement de l'offre finale du partenaire privé retenu et qui pourrait par conséquent donner lieu à un recours de la part des candidats évincés
- Les conditions relatives à l'attribution du contrat PPP doivent être respectées
- Le contrat PPP final doit être soutenable d'un point de vue budgétaire

Au final le contrat de PPP signé doit présenter un bilan coûts/avantages satisfaisant pour la collectivité...

14